



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX
Trente et unième session**

Bordeaux, France, 11-15 mars 2019

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS INTÉRESSANT LE CCGP

Document préparé par la FAO et l'OMS

Introduction

1. Ce document présente des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui pourraient avoir un intérêt ou se révéler pertinentes pour les travaux du CCGP.

Questions émanant conjointement de la FAO et de l'OMS :

Première Conférence internationale FAO/OMS/UA sur la sécurité sanitaire des aliments et Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce, organisé par la FAO, l'OMS et l'OMC

2. L'évolution actuelle du climat, de la production mondiale d'aliments et des systèmes d'approvisionnement affecte les consommateurs, l'industrie et la planète. Ces changements peuvent avoir un impact sur les systèmes de sécurité sanitaire des aliments et constituer des défis pour la durabilité et le développement. Nous sommes à un moment crucial qui exige d'urgence une réflexion sur les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité sanitaire des aliments, l'élément moteur de ces deux réunions internationales.

3. La Conférence internationale FAO/OMS/UA sur la sécurité sanitaire des aliments, organisée par la FAO, l'OMS et l'Union africaine (UA), se tiendra à Addis-Abeba, en Éthiopie, les 12 et 13 février 2019. Lors de cette conférence, l'accent sera mis sur l'alignement des stratégies et approches en matière de sécurité sanitaire des aliments entre les secteurs et au-delà des frontières, sur l'intensification des efforts pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et sur l'appui à la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition.

4. Le Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce, organisé par la FAO, l'OMS et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), se tiendra à Genève, en Suisse, les 23 et 24 avril 2019, et traitera des aspects commerciaux et des enjeux de la sécurité sanitaire des aliments.

5. Ces deux réunions visent à déterminer les mesures et stratégies essentielles permettant de relever les défis actuels et futurs en matière de sécurité sanitaire des aliments à l'échelle mondiale et à consolider l'engagement au plus haut niveau politique de renforcer le poids de la sécurité sanitaire des aliments dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

6. Des mesures stratégiques seront définies par des groupes ministériels réunissant des responsables de la santé, du commerce et de l'agriculture et les sessions thématiques d'experts porteront sur :

- la charge de morbidité des maladies d'origine alimentaire et les bénéfices liés à l'investissement dans la sécurité sanitaire des aliments ;
- des systèmes alimentaires sûrs et durables en ces temps d'accélération du changement climatique ;
- la science, l'innovation et la transformation numérique au service de la sécurité sanitaire des aliments ;
- le pouvoir donné aux consommateurs d'effectuer des choix sains et de soutenir des systèmes alimentaires durables.

Pour plus d'informations, cliquer sur le lien suivant : <https://www.who.int/food-safety/international-food-safety-conference/>

Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments

7. Le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution instaurant une Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments. La première Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments sera célébrée le 7 juin 2019.

8. La FAO et l'OMS poursuivront la campagne de promotion de la sécurité sanitaire des aliments. Les États membres saisiront également cette occasion pour mettre à l'honneur la sécurité sanitaire des aliments et sensibiliser à son importance toutes les parties prenantes concernées, telles que les pouvoirs publics, les producteurs, l'industrie agro-alimentaire et les consommateurs.

Questions émanant de la FAO

9. Comme la Commission du Codex Alimentarius en a été informée lors de sa quarante et unième session et antérieurement, les organes directeurs de la FAO poursuivent leurs efforts en vue de trouver de nouveaux moyens de consolider le financement des avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments. A ses cent cinquante-neuvième et cent soixantième sessions, le Conseil de la FAO a réaffirmé sans détours le souhait des membres de la FAO de mettre au point une solution de financement durable pour le programme d'avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Questions émanant de l'OMS

Treizième programme général de travail (treizième PGT)

10. Le cadre d'impact de l'OMS vise à mettre en œuvre une priorité majeure du treizième programme général de travail (treizième PGT), à savoir obtenir un impact mesurable sur les populations au niveau des pays. En tant que tel, il peut transformer la façon dont l'OMS mène ses activités, en ancrant ses engagements sur des résultats mesurables, en se concentrant sur les impacts au niveau des pays, et en augmentant ainsi la probabilité que le monde atteigne les cibles du « triple milliard » énoncées dans le treizième PGT.

11. Les cibles du « triple milliard » sont les suivantes : un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle ; un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire ; et un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et de plus de bien-être, principalement moyennant une démarche multisectorielle en matière de politiques, de sensibilisation et de réglementation. Chacune des cibles du « triple milliard » énoncées dans le treizième PGT sera mesurée à l'aide d'indices composites.

12. Le cadre d'impact de l'OMS met en œuvre de manière stratégique les objectifs de développement durable (ODD), en particulier, mais sans s'y limiter, l'ODD 3 consistant à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Le cadre d'impact de l'OMS est un système de mesure à trois niveaux : i) un moyen de mesure global et comparable des progrès, sous la forme de l'indicateur de l'espérance de vie en bonne santé, qui relie les différentes cibles du « triple milliard » ; ii) les cibles du « triple milliard », qui sont axées respectivement sur la couverture sanitaire universelle, les situations d'urgence sanitaire ainsi que l'amélioration de la santé des populations ; et iii) les 46 cibles programmatiques et indicateurs connexes. Pour plus d'informations, cliquer sur le lien suivant : <https://www.who.int/about/what-we-do/gpw-thirteen-consultation/en/>

Coordination et communication entre le CIRC et le siège de l'OMS

13. Lors de sa session qui s'est tenue du 16 au 18 mai 2018¹, le Conseil de direction du CIRC (Centre de recherche sur le cancer) a examiné des mécanismes de coordination et de communication entre le CIRC et le siège de l'OMS, tant au niveau opérationnel que de la direction.

14. En ce qui concerne la coopération, la « procédure opérationnelle standardisée provisoire » a été approuvée pour servir de base à l'amélioration de la coordination entre le CIRC et le siège de l'OMS en matière d'évaluation des dangers et des risques, ainsi que de communication de ces évaluations. La « procédure opérationnelle standardisée » sera mise à jour en fonction des nouvelles consultations et de l'expérience acquise dans son application².

¹http://governance.iarc.fr/GC/GC60/Fr/Docs/GC60_R1-R21_F.pdf

²http://governance.iarc.fr/GC/GC60/Fr/Docs/GC60_13_CoordinationWHO_F.pdf